RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00082
Numéro SIREN : 695 720 821
Nom ou dénomination : BFSA

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2018 sous le numéro de dépôt 782

782

57082

Arrivé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le

30 JAN. 2018

BFSA
Société par actions simplifiée
Capital : 6 200 000 €uros
Siège social : Avenue de la Roubine
06150 Cannes La Bocca

RCS Cannes n°695 720 821

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 NOVEMBRE 2017

La société ETS CIFFREO ET BONA, société par actions simplifiée au capital de 32 535 000 €, dont le siège social est à Nice (06000) 2, rue Diderot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 954 801 999 R. C. S. Nice, représentée par son président, Monsieur René BONA,

Prise en sa qualité d'associée unique de la société Financière FBSA, société par actions simplifiée au capital de 34 423 856 € ayant son siège social à Cannes La Bocca (06150) Avenue de la Roubine immatriculée au registre du commerce et de sociétés sous le numéro 504 836 636,

Prise en sa qualité d'associée unique de la société BFSA, société par actions simplifiée au capital de 6 200 000 € ayant son siège social à Cannes La Bocca (06150) Avenue de la Roubine immatriculée au registre du commerce et de sociétés sous le numéro 695 720 821,

A pris la décision de :

- nommer comme co-commissaire aux comptes titulaires, le cabinet D.S.O, société de commissariat aux comptes, domicilié Porte de l'Arénas, 455 Promenade des Anglais à Nice (06200), représenté par Monsieur Albert SASSO,

- nommer comme co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe DEREPAS, 455 Promenade des Anglais à NICE (06200),

Les co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Greffe du tribunal de commerce de Cannes : dépôt N°782 en date du 31/01/2018